Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de Question n° 004 la Commande Publique

DACP

REF: DACP2016001

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 21/01/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Marché de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale relative à la gestion locative et l'accompagnement social sur la structure d'hébergement temporaire du 52, rue Saint-Denis pour les années 2016 à 2019. Approbation du marché et autorisation de signature.

EXPOSE:

Dans le cadre de sa politique de la lutte contre l'habitat insalubre, la ville d'Aubervilliers a créé en 2007 au 52 rue Saint-Denis un site d'hébergement destiné à l'accueil et au relogement des familles sortantes des bidonvilles.

Comptant 17 logements autonomes et modulaires (seize T3 et un T1) et des équipements collectifs (bureaux, salle polyvalente) réalisés également en modulaires, le site a été géré dans le cadre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) avec un volet concernant la gestion locative et un autre afférant à l'accompagnement socioprofessionnel.

Le contrat passé avec le prestataire sortant est arrivé à échéance, marquant ainsi la fin d'un dispositif dont les raisons d'être persistent encore. En effet, le nombre de demandeurs de logement sur le territoire communal est en augmentation constante depuis 2001 (4 361 en 2008 et 8 000 en 2013) notamment à cause du besoin engendré par le traitement de l'habitat insalubre, les opérations « tiroir », les projets de renouvellement urbain, les opérations de réhabilitation ou de démolition et de reconstruction de l'habitat ancien dégradé...

De ce fait, afin de poursuivre le travail accompli depuis 2007, il y a lieu de confier le projet social, la gestion locative du site et l'accompagnement socioprofessionnel à un prestataire externe, sur la base d'un marché public passé pour une période allant de sa notification (février 2016) jusqu'au 31 décembre 2016 et renouvelable, par reconduction expresse, trois fois au maximum par période successive d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2019.

Pour ce faire, en application des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics et au regard des montants dépensés précédemment, le marché a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert à publicité européenne.

Ledit marché est traité à prix global et forfaitaire, c'est-à-dire ne comportant ni tranche ni lot.

Le marché estimé à 91 000 € TTC (accompagnement social) et 38 500 € TTC (pour la gestion locative) est financé comme suit :

- des fonds publics de la Ville d'Aubervilliers ;
- des fonds publics de l'Etat via une subvention versée dans le cadre d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, d'une part,
- l'Allocation Logement Temporaire (ALT) dans le cadre de la gestion locative (75 000 € TTC) d'autre part ;
- des Fonds privés à travers la participation des résidents (22 000 € TTC)

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale relative à la gestion locative et l'accompagnement social sur la structure d'hébergement temporaire du 52, rue Saint-Denis pour les années 2016 à 2019 et autoriser le Maire conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure le 16 décembre 2015
- Autoriser le maire à signer le contrat subséquent avec l'association ALJ 93 ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global annuel de 124 770,60 € TTC, s'inscrivant dans l'enveloppe budgétaire de la Ville de 129 500 €.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents :..... 40

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 21 Janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. GARNIER Daniel Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Séance du Conseil Municipal du 21/01/2016

N° 004

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF: DACP2016001

Signataire : MC/ED

OBJET : Marché de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale relative à la gestion locative et l'accompagnement social sur la structure d'hébergement temporaire du 52, rue Saint-Denis pour les années 2016 à 2019. Approbation du marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 et 57 à 59,

Vu le projet de marché,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2015,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a eu lieu de lancer un marché dont l'objet est une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale afin d'assurer la gestion locative et l'accompagnement social sur la structure d'hébergement temporaire du 52, rue Saint-Denis pour les années 2016 à 2016.

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE le marché de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale relative à la gestion locative et l'accompagnement social sur la structure d'hébergement temporaire du 52, rue Saint-Denis pour les années 2016 à 2019, passé sur appel d'offres pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2016, puis renouvelable par reconduction expresse, trois fois au maximum, par période successive d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2019.

AUTORISE le Maire à signer le contrat subséquent avec l'association ALJ 93 ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 22/01/2016

Publié le : 22/01/2016

Certifié exécutoire le : 22/01/2016

DL adjoint délégué Maria MERCADER Y PUIG